
SMSH

Schweizerische Ärztesgesellschaft für Hypnose



SMSH

Société Médicale Suisse d'Hypnose
Schweizerische Ärztesgesellschaft für Hypnose

**LOGBOOK POUR L'ATTESTATION DE
FORMATION COMPLEMENTAIRE EN HYPNOSE
MEDICALE SSMH**

Nom :

Adresse:

Mail:

Adresse de contact:
Sekretariat SSMH, Vreni Greising
Dorfhaldenstr. 5 6052 Hergiswil
Tel. 041 281 17 45
mail: info@smsh.ch

LOGBOOK POUR L'ATTESTATION DE FORMATION COMPLEMENTAIRE

En hypnose médicale SMSH

1. Introduction

Les exigences pour l'obtention de l'attestation de formation complémentaire en hypnose médicale SMSH sont décrites dans le programme et ont été acceptées par l'Institut Suisse pour la formation médicale (ISFM). Ce logbook sert à documenter les progrès dans l'apprentissage et les crédits acquis. Il sera signé par les enseignants tout au long de la formation et sert aussi à documenter l'intervision, la supervision, l'étude de la littérature et le travail clinique avec les patients.

Cours de base 34 Crédits

Des objectifs de formation ont été définis pour chaque cours. La signature du responsable du cours confirme que les objectifs d'apprentissage ont été atteints et que le cours est validé.

	Date	Signature de l'enseignant.e
Cours de base 1		
Cours de base 2		
Cours de base 3		
Cours de base 4		

2. Formation continue 70 Crédits

Des objectifs de formation ont été définis pour chaque cours. La signature du responsable du cours confirme que les objectifs d'apprentissage ont été atteints et que le cours est validé.

	Date	Signature de l'enseignant.e
Cours de formation continue 1		
Cours de formation continue 2		
Cours de formation continue 3		
Cours de formation continue 4		
Cours de formation continue 5		
Cours de formation continue 6		
Cours de formation continue 7		
Cours de formation continue 8		

**3. Séminaire annuel SMSH/Journées romandes IRHyS 20
Crédits**

Date	Signature

4. Intervision 50 Crédits (45 Min = 1 Crédit)

Pratique et approfondissement en groupes d'au moins 4 participants.

Les 50 heures d'intervision requises (50 Crédits) peuvent être prises en compte par 50 heures de supervision individuelle ou de groupe.

- 1. Les ateliers de travail au cours du séminaire annuel qui ne sont pas déjà pris en compte comme un séminaire annuel peuvent être crédités en tant qu'intervision, mais toutefois jusqu'à un maximum de 20 crédits.**

Les ateliers de travail lors du congrès annuel ou des journées romandes d'hypnose qui ne sont pas déjà pris en compte pour le séminaire annuel peuvent être validés comme intervision, toutefois jusqu'à un maximum de 20 crédits.

Date	Crédits	Nb de personnes présentes & Signature du superviseur.e

5. Supervision 25 Crédits (45 Min = 1 Crédit)

Supervision individuelle ou supervision en petits groupes d'un maximum de 15 participants sous l'égide de superviseur.e.s agréé.e.s de la SMSH.

Date	Crédits	Nb de participants & Signature du superviseur.e

6. Etude de la littérature 70 Crédits (45 Min = 1 Credit)

Nb d'heures d'étude	Titre Auteur	Commentaires – qu'est-ce qui était particulièrement frappant ? Les remarques critiques peuvent être énoncées dans la liste des ouvrages lus, etc.

**7. Travail d'hypnose avec les patient.e.s 57 Crédits
(45 Min = 1 Crédit)**

Initiales du pat.	Indication	Dates du traitement

8. Documentation écrite des 3 cas, 34 Crédits

- Il s'agit de documenter par écrit 3 cas de son propre travail avec les patients dans un document d'env. 10 pages DIN-A4 Un des cas représente la partie principale du travail, les deux autres peuvent être exposés en tant que résumés.
- Lors de la description des cas, il s'agit de mettre en évidence l'indication, de quelle façon le travail a été effectué (induction, travail concret en hypnose) et quel résultat en découle. Il ne doit pas nécessairement s'agir de cas « réussis ». Une brève discussion de l'application importe en effet bien davantage.
- Le travail écrit doit être présenté et évalué par un.e superviseur.e, qui doit être différent du superviseur.e ayant supervisé le cas.
- Il est possible de présenter un cas au séminaire annuel de la SMSH. Cette présentation de cas ne nécessite pas de documentation écrite. Il sera pris en compte comme 2 cas de documentation écrite, c'est-à-dire que 1 documentation écrite d'un cas doit encore être soumise.

Evaluation : *réussi* *échoué*

Date :

Nom du superviseur.e :

Signature :

9. Evaluation finale de la formation
(documenté sur un document à part)

Date:.....

Nom :.....

Spécialité :.....

Réflexions personnelles :.....

Evalutation de la formation: Critiques et propositions d'amélioration

.....

.....

.....

.....

.....

Le candidat est-il prêt à s'engager activement auprès de la SMSH/IRHyS :

.....

.....

Annexe

Enseignements E-Learning

Date	Crédits	Thème, nb de participants & signature du superviseur.e